



Union des Kinésithérapeutes de Belgique

En collaboration avec



## Refus de la convention M/17

Chères Consoeurs,  
Chers Confrères,

### Pourquoi ?

- Depuis 2002, notre budget a été diminué chaque année
- Nous sommes toujours aux honoraires de 2014 malgré l'inflation
- La kinésithérapie indépendante a de moins en moins de moyens comme si sa fin était programmée (voir les éditoriaux du Kiné-Varia News)
- Les kinésithérapeutes salariés sont toujours aux barèmes des gradués malgré leurs quatre années d'études et de plus en plus « engagés » comme (faux) indépendants.
- Et tout le reste...

Si nous acceptons cette future convention, proposée **UNILATERALEMENT** par le gouvernement, nous nous sabordons ! Alors prenez vos responsabilités pour sauver notre profession !

Si la majorité des kinésithérapeutes refusent la convention, le gouvernement sera obligé de renégocier et sera convaincu que nous ne plierons pas face aux responsables qui nous empêchent de gagner décemment notre vie (les ministres, les employés de l'Inami et des mutuelles sont-ils payés comme en 2014 ?).

### Les risques

Aucun risque, même pour les salariés, grâce à la réunion des deux associations professionnelles, Axxon et l'UKB. En effet, vous serez toujours aux honoraires de 2016 mais sans les frais de déplacement. Vos honoraires seront libres et ce que vous demanderez en plus à vos patients suivant leurs disponibilités financières compensera largement le statut social et la prime informatique MAIS les nouvelles démarches vont coûter très cher au gouvernement. Cela le fera réfléchir sur l'utilité de nos revendications. C'est notre seule force actuelle pour briser l'exigence gouvernementale, nous devons la saisir ou... continuer à ramper !

### Comment faire :

Il faut que 41% des kinésithérapeutes belges refusent cette convention, pour cela :

## Comment procéder ?

1. Imprimez la DÉCLARATION DE NON-ADHÉSION
2. Datedez et signez la DÉCLARATION DE NON-ADHÉSION
3. Faites-nous parvenir votre DÉCLARATION DE NON-ADHÉSION **AVANT LE 17/03** :
  - **BP11 - Rue Saint-Lambert 139 - 1200 Woluwé-Saint-Lambert**
4. Afin de limiter la marge d'erreur dans les comptages (plus de 41%), nous vous demandons de compléter également le formulaire électronique du « cadastre dynamique ».

**NB : les actuels NON-CONVENTIONNES doivent impérativement nous renvoyer leur formulaire de déconventionnement également.**

### Les résultats et les conséquences :

Si le 17 mars 2017, 41 % des kinésithérapeutes ont envoyé leurs refus de la convention, un huissier remettra les formulaires à l'Inami et la convention sera refusée pour l'ensemble du pays. Donc aucun impact sur les contrats des salariés en hôpitaux, MR, centres de revalidation...

Si le 17 mars 2017, nous constatons que 41% des kinésithérapeutes n'ont pas envoyé leur non-adhésion. Les formulaires seront détruits et vous en serez informés.

A ce moment, vous aurez plus de 10 jours pour vous déconventionner à titre individuel en envoyant par lettre recommandée à l'Inami votre refus d'adhésion.

Les kinésithérapeutes qui n'enverront rien à l'Inami seront reconventionnés automatiquement.

### Quelle est l'utilité de refuser cette première convention 2017 ?

- Forcer le gouvernement à renégocier une nouvelle convention acceptable avec ;
- La demande de revalorisation de notre budget pour des honoraires augmentés de l'indexation complète depuis 2014 (+ 2,4%)
- Les frais de déplacement décents pour les domiciles
- Plus de discrimination entre conventionnés et déconventionnés
- Une réduction sur les charges administratives
- Et tous les autres points qu'il serait trop long d'énumérer mais que vous trouverez dans les éditoriaux du Kiné-Varia News.

**Axxon et l'UKB se sont unis pour défendre la Kinésithérapie, soyez également solidaire pour sauver votre profession.**

Pour ceux qui n'auraient pas l'accès à l'informatisation, faites circuler cette demande à vos confrères et collègues.

Le Conseil d'Administration de l'UKB

Si vous ne recevez pas nos informations (Kiné-Varia News, newsletter, ...), contactez le secrétariat de l'UKB par tél. : **071 41 08 34** ou par e-mail : [secretariat@serk-ukb.be](mailto:secretariat@serk-ukb.be)  
C'est avec plaisir que nous vous enverrons l'ensemble des renseignements.